

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études

du Cégep de Jonquière

Novembre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Jonquière s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Jonquière, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 23 juin 1998. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC², l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement; en raison des difficultés liées à la négociation des conditions de travail dans les collèges, cette visite n'a eu lieu que les 8 et 9 mars 2000. À cette occasion, le comité d'experts a pu rencontrer la direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les responsables de département, ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Cégep de Jonquière et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M^{me} Bernadine McCreesh, professeure au Département des arts et des lettres à l'Université du Québec à Chicoutimi, de M. Robert Donnelly, professeur de langue d'enseignement et littérature au Collège Champlain – Saint-Lawrence, de M. Jean-Claude Simard, professeur de philosophie au Cégep de Rimouski et de M. Louis Roy, commissaire à la CEEC, qui présidait le comité; M. Jean Perron agissait à titre de secrétaire du comité.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe, suivant le cours de philosophie, formation propre, majoritairement composée d'élèves du secteur technique, en quatrième session de formation.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Fondé en 1967, le Cégep de Jonquière accueillait, en 1996-1997, un peu plus de 4 000 élèves à la formation ordinaire dont 70 % étaient inscrits à l'un des 18 programmes techniques offerts au Collège et 30 % à l'un des 5 programmes préuniversitaires.

Les professeurs qui ont donné un cours de formation générale commune et propre étaient au nombre de 73 : 29 enseignaient le français, 19 la philosophie, 12 l'anglais et 13 l'éducation physique. Le Collège a développé une cinquantaine de cours de formation générale complémentaire se répartissant dans les cinq domaines prescrits par le *Règlement sur le régime des études collégiales : sciences humaines, culture scientifique et technologique, langue moderne, langage mathématique et informatique et art et esthétique*.

Le Collège ne possède pas, à proprement parler, de projet éducatif, mais il a remis à la Commission, lors de sa visite au Collège, un document qui en tient lieu et dont l'objet principal est la réussite scolaire.

En formation générale propre, il y a divers modes de regroupements d'élèves : en français, les élèves sont répartis en cinq groupes correspondant à des familles de programmes; en anglais, les élèves sont répartis selon le secteur technique ou préuniversitaire dont relève leur programme et selon leur niveau de performance en langue seconde; en philosophie, il n'y a aucun regroupement d'élèves.

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation de la composante de la formation générale, dont l'ensemble de la démarche était sous la responsabilité de la Direction des études, a été réalisée par un comité institutionnel d'évaluation et par des comités départementaux d'évaluation (un comité par discipline de la formation générale commune et propre). Le comité institutionnel était composé d'un représentant de chaque département de la formation générale, de deux personnes de la formation complémentaire, de deux personnes représentant la formation spécifique (secteurs préuniversitaire et technique), d'un représentant de la formation au Centre d'études collégiales en Charlevoix et de professionnels; son mandat était de définir la méthodologie et les règles à suivre tout au long de la démarche qu'il supervisait, de valider les travaux, les recommandations et le rapport; il était également responsable de la partie d'ensemble du rapport traitant des enjeux liés au renouveau de la formation générale et de l'incidence de la formation générale sur la diplomation. Chaque comité départemental devait, pour sa discipline, élaborer son plan de travail et ses outils de collecte des données (dont les questionnaires destinés aux professeurs et ceux destinés aux élèves); analyser les données et formuler des recommandations en vue d'améliorer l'un ou l'autre aspect de la formation; rédiger un rapport. Ces comités départementaux consultaient leurs départements respectifs à chacune des étapes et soumettaient leurs travaux au comité institutionnel d'évaluation pour validation; un travail semblable a été fait dans deux domaines des cours complémentaires (*art et esthétique* et *culture scientifique et technologique*). Bien que chaque département ait mené sa propre analyse et ait formulé ses propres recommandations, on note, sauf en philosophie, une grande homogénéité dans la structure des rapports départementaux.

Les professeurs de la formation spécifique n'ont pas participé à la démarche d'évaluation, sauf ceux qui ont donné des cours de formation générale complémentaire dans les deux domaines précités; on note, toutefois, la présence de deux représentants de la formation spécifique au sein du comité institutionnel d'évaluation.

Le rapport que le Collège a produit tient compte de tous les critères retenus par la Commission pour l'évaluation de la formation générale qui a été analysée sous deux aspects : les enjeux liés à l'implantation du renouveau de la formation générale et la mise en œuvre de la formation générale au Cégep de Jonquière.

L'évaluation de la composante de la formation générale au Cégep de Jonquière a engagé la participation de l'ensemble des professeurs de la formation générale; en plus d'avoir pris part aux travaux de leur département, les professeurs, y compris ceux de la formation

complémentaire, ont été consultés, par la voie d'un questionnaire, sur les méthodes pédagogiques qu'ils utilisaient dans leurs cours, sur les travaux qu'ils donnaient à faire à leurs élèves en dehors de la classe, sur leur façon d'évaluer les apprentissages, sur les ressources didactiques et documentaires et sur les activités de perfectionnement. Chaque département avait élaboré son propre questionnaire, sauf celui de philosophie dont les professeurs n'ont pas retenu ce type de consultation et s'en sont tenus à l'analyse du contenu des plans de cours. Le sondage effectué auprès des professeurs est satisfaisant sauf en ce qui concerne son extension : il concerne uniquement les aspects pédagogiques à l'exclusion de questions relatives à la gestion.

Un sondage a également été effectué auprès de divers groupes d'élèves; il consistait en quatre questionnaires différents : le premier portant sur la formation générale commune et propre (explication des plans de cours; contribution des méthodes pédagogiques, des activités d'apprentissage et des travaux à la réussite des cours; évaluation des apprentissages; accessibilité du matériel didactique; horaire des cours; ressources et services d'aide; etc.), le deuxième sur l'épreuve uniforme de français et, pour les cours complémentaires, un questionnaire pour chacun des deux domaines retenus. Les questionnaires avaient été préalablement validés et l'échantillon d'élèves ayant participé au sondage était représentatif.

Le Collège a analysé un échantillon de plans de cours constitué selon des critères, déterminés par chaque comité départemental d'évaluation, qui privilégiaient notamment la représentativité des différentes approches pédagogiques; sauf en français, cet échantillon respecte le nombre de plans de cours dont la Commission demandait l'analyse. Bien que le Collège ait confirmé au comité de visite qu'il a analysé la conformité des plans de cours aux devis ministériels, le rapport d'autoévaluation ne comprend pas cette analyse et fait peu état du respect ou du non-respect des devis.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations pouvant contribuer à améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège n'établit pas de lien entre ce qui lui tient lieu de projet éducatif et la formation générale. Par contre, le Collège a remis au comité de visite un document qu'il considère comme son projet éducatif, dont la réussite scolaire est la principale orientation, et l'a informé qu'il avait inscrit dans son plan de travail la poursuite des travaux amorcés devant lui permettre de mener à terme et d'officialiser son projet éducatif. La Commission *suggère* donc au Collège de poursuivre, en concertation avec la communauté collégiale, l'élaboration de son projet éducatif, de lui donner un caractère officiel et d'en faire la promotion afin que ses professeurs se préoccupent d'en transmettre les valeurs dans leur enseignement.

L'adaptation des cours de formation propre aux programmes d'études se fait principalement par le biais des travaux qu'exécutent les élèves. C'est le cas en français où les élèves, répartis généralement en cinq groupes correspondant à des familles de programmes, peuvent traiter, dans leurs exposés oraux et leur production finale, de sujets relevant de leur domaine d'étude. C'est aussi le cas en anglais, particulièrement en écriture et en expression orale. Pour ces cours de langue seconde, les élèves sont regroupés selon le secteur, préuniversitaire ou technique, dont relève leur programme, et selon leur niveau de performance; leurs différents travaux (lectures, lettres, curriculum vitæ, etc.) abordent des thèmes reliés à leur programme. En philosophie, toutefois, le département affiche une position qui ne peut favoriser l'adaptation au programme du cours propre. Déjà bien marquées dans le rapport d'autoévaluation, les réticences du département à adapter le cours propre au champ d'étude des élèves sont également ressorties au cours de la visite. De plus, il refuse la constitution de groupes homogènes d'élèves « pour contrer le danger de la

spécialisation »⁵ et afin de mettre les élèves « en contact avec les préoccupations éthiques propres à des domaines d'activités autres que les leurs et les concernant en tant que citoyens »⁵. Cependant, sans que ce soit généralisé, on permet aux élèves de faire certains travaux traitant de questions associées à leur programme et quelques professeurs, de leur propre initiative, font des efforts en vue d'adapter le cours au domaine d'activité professionnelle ou de savoir des élèves. Si la formation générale propre au Cégep de Jonquière est satisfaisante en français et en anglais, pour une bonne part grâce à la créativité des professeurs, elle est insuffisamment implantée en philosophie; c'est pourquoi

*la Commission recommande au Collège de prendre les moyens pour que
le cours de philosophie propre soit adapté aux programmes des élèves.*

Le Collège offre la formation générale complémentaire dans tous les domaines indiqués dans le *Règlement sur le régime collégial*; la Commission note avec intérêt que les cours complémentaires ont été élaborés selon un cadre de référence basé sur les principes suivants : respect des orientations ministérielles, application des nouveaux objectifs et standards, multidisciplinarité de la formation. Les cours ont été élaborés selon un modèle de devis institutionnel précisant les principaux contenus des cours, les « stratégies pédagogiques à privilégier »⁶, et visant à assurer une équivalence institutionnelle. Le Collège a également défini la complémentarité des domaines par rapport aux différents programmes : les élèves n'ont accès qu'aux cours complémentaires ne relevant pas du domaine auquel peut se rattacher leur programme.

Les méthodes pédagogiques

En formation générale, les professeurs du Cégep de Jonquière utilisent, dans l'ensemble, des méthodes pédagogiques qui sont variées et qui favorisent la réussite des élèves.

En français, les élèves rencontrés ont signalé le dynamisme des méthodes utilisées par leurs professeurs et leur souci d'intéresser au contenu des cours tous les élèves, quel que soit leur programme de formation; le sondage révèle un taux de satisfaction élevé (83 % des élèves) à l'égard des méthodes adoptées. En anglais, les professeurs utilisent des méthodes appropriées à chacune des quatre compétences et, malgré les difficultés rencontrées dans la pratique de la conversation en langue seconde dues au grand nombre d'élèves par groupes, ils font preuve d'imagination pour adapter leurs méthodes au contexte. On note également une concertation départementale au sujet des méthodes à

5. *Rapport d'autoévaluation de la formation générale*, Cégep de Jonquière, juin 1998, annexe 6.6, p. 4.

6. *Ibid.*, p. 14.

privilégier dans chacun des cours. Les élèves sondés étaient, dans une proportion de 80 %, satisfaits des méthodes pédagogiques et les élèves rencontrés l'étaient unanimement. En éducation physique, les professeurs utilisent des approches variées suscitant la participation des élèves qui, dans une proportion de 80 %, s'en disent satisfaits. Depuis l'évaluation, le département, à la suite des échanges entre enseignants qu'a suscités cet exercice, entend privilégier, pour chaque cours, les approches les plus pertinentes. Quant aux cours complémentaires, on adopte les méthodes définies dans les devis d'élaboration des cours complémentaires en recherchant particulièrement celles qui suscitent la participation. Le taux de satisfaction des élèves ayant suivi un cours du domaine *art et esthétique* est élevé (84 %). Par contre, il est un peu plus faible chez ceux qui ont suivi un cours du domaine *culture scientifique et technologique* (74 %).

En philosophie, selon le sondage, les deux tiers des élèves ont répondu que les méthodes pédagogiques les ont aidés à réussir les cours. Quant aux élèves rencontrés, ils étaient partagés : certains professeurs, par leur dynamisme, savent, de toute évidence, les intéresser à la matière, alors que d'autres n'y parviennent pas, soit parce que leurs méthodes sont peu stimulantes, soit qu'ils expliquent peu ou qu'ils soient peu portés aux échanges chaque fois que cela serait possible. La Commission considère que les professeurs doivent prendre en compte le profil de la clientèle étudiante du Collège afin de susciter et de soutenir son intérêt; aussi *suggère-t-elle* au Collège de tenir, en philosophie, une réflexion collective et d'adopter des stratégies pédagogiques qui motivent les élèves dans leur apprentissage et favorisent ainsi leur réussite scolaire.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Les départements responsables de la formation générale ont adopté différents mécanismes qui favorisaient, à divers degrés, l'équivalence de la charge de travail en dehors des cours. En français, pour chaque cours, la concertation entre les professeurs est un moyen d'équilibrer la charge de travail; mais ce qui contribue davantage à établir l'équivalence de cette charge de travail, c'est la conception et l'adoption de plans de cours communs par certaines équipes de professeurs. En anglais, la concertation est constante; les professeurs donnant le même cours élaborent et utilisent le même plan de cours; chaque année, ils analysent en commun les cours pour s'assurer qu'ils satisfont aux exigences ministérielles et qu'ils imposent une charge de travail équivalente. En éducation physique, on a adopté des plans-cadres à partir desquels les professeurs ont élaboré, en équipe, des plans de cours pour chaque ensemble.

Depuis la production du rapport d'autoévaluation, dans les trois disciplines dont il vient d'être question, on a appliqué, de façon systématique, des moyens pour s'assurer de cette équivalence de la charge de travail : en français, le travail d'équipe est plus important, on utilise, dans la plupart des cas, des plans de cours communs et l'on s'entend sur la charge de travail exigée des élèves. En anglais, tous les plans de cours ont été uniformisés; en éducation physique, on a déterminé, pour chaque ensemble, la nature du travail exigé et l'on a veillé à ce que, même si la nature du travail diffère d'une activité sportive à l'autre, la charge de travail soit équivalente.

Le questionnaire distribué aux élèves ne comportait pas de questions relatives à l'équivalence de la charge de travail et à l'utilisation, par différents professeurs, de plans de cours communs, mais les élèves rencontrés ont relevé cette équivalence, en anglais, principalement, de même qu'ils ont noté la similitude des plans de cours en anglais et, dans une moindre mesure, en français.

En philosophie, c'est par des « ententes départementales » que l'on vise à assurer une certaine équivalence dans la charge de travail⁷; de plus, certains professeurs travaillent en équipe et adoptent le même plan de cours. Cependant, les élèves rencontrés ont mentionné une inégalité dans la charge de travail pour les cours donnés par des professeurs différents et le Collège, dans son rapport, note que le département doit revoir ses ententes départementales (particulièrement en ce qui concerne, pour les cours de l'ensemble 1, les activités d'apprentissage, la pondération de la note finale et la charge de travail) et relève que le département doit préciser certains éléments de sa politique d'évaluation des apprentissages. La Commission a pu constater que, depuis l'évaluation de la composante de la formation générale, les professeurs manifestent une plus grande ouverture à la concertation; c'est pourquoi elle *suggère* au Département de philosophie de poursuivre ses efforts pour en arriver à une meilleure cohésion qui assurerait, notamment, l'équivalence de la charge de travail.

En ce qui concerne les cours complémentaires, on note une volonté de favoriser l'équivalence de la charge de travail : à partir de devis institutionnels précisant, pour chaque compétence, les contenus à aborder et les stratégies pédagogiques à privilégier, des comités de travail ont élaboré les cours. De plus, du moins dans le domaine *art et esthétique*, il y a des ententes entre les professeurs du même domaine sur la charge de travail. Le Collège relève que, pour les élèves, « il y a une inégalité des exigences ou de la

7. Ce sont des ententes minimales dont certaines reprennent des éléments du devis ministériel. Plusieurs portent sur la pondération des travaux; celles qui portent spécifiquement sur l'équivalence de la charge de travail concernent le nombre d'extraits d'œuvres philosophiques à lire (cours de l'ensemble 2), le nombre de théories morales ou politiques à aborder (cours propre).

charge de travail entre les domaines »⁸. Les professeurs rencontrés étaient d'avis que les seules exigences qui puissent être communes concernent le respect de la qualité de la langue.

L'évaluation des apprentissages

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* du Cégep de Jonquière confère la responsabilité de la qualité de l'évaluation des apprentissages aux différents départements du Collège pour les cours dont ils ont la charge. Les départements doivent notamment s'assurer de la conformité des plans de cours aux devis ministériels et de leur cohérence avec les politiques institutionnelle et départementales d'évaluation des apprentissages et se donner des mécanismes leur permettant de s'en assurer. De plus, ils doivent veiller à l'équivalence de l'évaluation des apprentissages lorsqu'un même cours est donné par plusieurs professeurs. La Direction des études, quant à elle, a, entre autres responsabilités, celles d'analyser les plans de cours selon un mécanisme approprié et d'approuver les politiques départementales d'évaluation des apprentissages (PDEA).

Lors de la visite, la Direction des études a informé la Commission que les départements lui transmettaient tous les plans de cours dont elle vérifiait un échantillon. Le rapport fait état de rencontres départementales au cours desquelles on établit ou précise des ententes internes et des règles communes et il mentionne également le travail d'équipes de professeurs sur l'élaboration de plans de cours et d'activités d'évaluation communs, etc. Ce sont les moyens privilégiés qu'utilisent les départements pour s'assurer de l'équivalence des évaluations. Toutefois, le rapport ne spécifie pas les mécanismes qu'utilisent les départements pour s'assurer de la conformité des plans de cours aux devis ministériels et de leur cohérence avec les politiques institutionnelle et départementales d'évaluation des apprentissages.

En éducation physique et en anglais, les devis ministériels et les politiques d'évaluation sont respectés de façon satisfaisante. En français, le Collège note l'absence de « concertation formelle »⁹ d'un professeur à l'autre, quant au niveau d'exigences, et des différences quant aux activités d'évaluation choisies par les différents enseignants donnant le même cours. L'équivalence de l'évaluation des apprentissages est donc incertaine lorsque plusieurs professeurs donnent le même cours. En philosophie, selon les professeurs rencontrés, il n'y a pas de vérification, par le département, du respect des politiques

8. *Ibid.*, p. 15.

9. *Ibid.*, p. 65.

départementales et institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Chaque professeur est responsable de la conformité et de la cohérence de ses plans de cours auxquels ses collègues ont généralement accès. Considérant que, dans deux départements, la conformité des plans de cours aux devis ministériels et leur cohérence avec la politique institutionnelle et leur politique départementale d'évaluation des apprentissages ne font pas suffisamment l'objet de vérification,

la Commission recommande au Collège de renforcer les mécanismes lui permettant de vérifier et de garantir l'application rigoureuse de la PIEA et des différentes PDEA, notamment en ce qui concerne la conformité des plans de cours aux devis ministériels et, plus généralement, à ces politiques elles-mêmes.

Quant aux modalités d'évaluation, les départements ont relevé certains aspects de l'évaluation qui doivent être améliorés. En français, on se propose de préciser les ententes départementales relatives à l'évaluation des apprentissages et de revoir la pondération de l'évaluation de la production finale de manière qu'elle puisse mieux attester l'atteinte des objectifs. En anglais, élèves et professeurs trouvent complexe le système d'évaluation. Le département apportera des changements à l'évaluation des apprentissages de façon à consacrer plus de temps à l'apprentissage. Afin de garantir une plus grande équivalence dans l'évaluation, qui, par ailleurs, est déjà grandement favorisée par l'utilisation commune des mêmes activités d'évaluation sommatives, les professeurs reverront le mode d'attribution des notes de certaines épreuves entrant dans la composition de la note finale. En éducation physique, pour chaque ensemble, on utilise d'ores et déjà la même pondération et les mêmes types d'épreuves pour mesurer l'atteinte des objectifs. En philosophie, le département estime qu'il y aurait lieu de mieux définir certains types d'activités d'évaluation pour les cours de la formation générale commune et que, pour le premier de ces cours, il y aurait lieu de comparer, d'un plan de cours à l'autre, la répartition de la pondération en fonction des activités d'évaluation adoptées.

Par ailleurs, les élèves rencontrés par la Commission jugeaient que les notes attribuées, dans les différentes disciplines de la formation générale, étaient globalement justes. Quant aux élèves sondés par le Collège, 80 % d'entre eux se considéraient informés d'avance de ce sur quoi porteraient les évaluations, et ce dans toutes les disciplines.

La Commission a procédé à l'examen approfondi des plans de cours et des instruments d'évaluation des cours suivants : français 601-102, anglais 604-101, éducation physique 109-103 et philosophie 340-djx (cours propre). En français, la compétence est évaluée par une dissertation explicative dont les sujets sont bien formulés mais dont la grille de

correction appelle certaines réserves quant à la pondération, notamment en ce qui concerne l'importance accordée aux éléments organisationnels du texte (structure du texte et correction de la langue) et le peu de poids accordé au contenu de la dissertation. Le grand nombre d'épreuves sommatives pourrait avantageusement être réduit au profit de quelques épreuves formatives. En anglais, le plan de cours est complet. Il permet de constater que tous les objectifs sont évalués; les grilles de correction établissent clairement les critères de correction qui sont adéquats. En éducation physique, les objectifs sont bien évalués et les instruments utilisés pour le faire sont adéquats. Le plan de cours est complet et particulièrement bien rédigé; il explique clairement les habiletés à développer pour acquérir la compétence visée. Le plan de cours en philosophie est complet et cohérent. Chaque objectif est évalué et les modes d'évaluation conviennent à la nature des objectifs à évaluer. Toutefois, l'équilibre que l'on maintient entre le volet *politique* et le volet *éthique* du cours ne correspond pas aux devis ministériels et l'adaptation aux familles de programmes annoncée dans le plan de cours n'a pas de suite dans l'évaluation synthèse du cours.

Les épreuves synthèses de programmes

Le Collège a défini les orientations de l'épreuve synthèse de programme (ESP) qui doit s'appuyer sur un profil du diplômé déterminant les compétences dont l'ESP vérifie, chez l'élève, l'acquisition et qui doit être nécessairement d'un niveau de complexité suffisant pour qu'elle permette d'attester l'intégration des apprentissages accomplis dans l'ensemble d'un programme d'études. Pour guider les comités de travail dans leur conception d'ESP, un cadre de référence institutionnel a été produit. Ce cadre traite de questions théoriques (les fondements, les concepts, les principes) et pratiques (modalités d'application) et aborde l'élaboration des profils de diplômé, la conception des instruments d'évaluation et fournit une grille d'autoévaluation de la réalisation de l'ESP.

Pour chaque programme, on a produit un profil du diplômé. Les départements de la formation générale, à l'exception de celui d'anglais, ont élaboré, pour chacune de leur discipline, mais en parallèle, un profil qui a été diffusé auprès des comités responsables de la préparation des profils. Au cours de la visite, la Commission a pu constater la bonne volonté de collaboration de la part des professeurs des départements responsables des programmes et de ceux de la formation générale. Bien que la participation de professeurs de la formation générale ne soit pas encore intégrée à la démarche d'élaboration des ESP, elle est prévue dans le cadre de référence pour l'élaboration des ESP de même que la prise en compte des intentions éducatives et des objectifs de cette composante de la formation.

La Commission invite le Collège à donner suite aux actions proposées dans ce cadre de référence.

* * *

La Commission considère que, sauf en philosophie, la mise en œuvre des aspects pédagogiques de la formation générale au Cégep de Jonquière est adéquate. L'implantation de la formation propre satisfait aux intentions éducatives définies dans les devis ministériels, les méthodes pédagogiques soutiennent l'intérêt des élèves dans leur apprentissage, l'équivalence de la charge de travail fait l'objet d'une concertation départementale et est favorisée par l'utilisation des plans de cours communs. Sur tous ces aspects, le Département de philosophie doit apporter des correctifs et poursuivre les améliorations qu'il a entreprises ou qu'il se propose d'apporter. Quant aux activités d'évaluation des apprentissages, à l'examen des plans de cours et à leur conformité aux devis ministériels, le Collège doit renforcer les mécanismes de vérification de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages. La prise en compte des intentions éducatives de la formation générale dans les épreuves synthèses de programmes est encore timide bien que le Collège se soit doté d'un cadre de référence pour l'élaboration de ces épreuves. Il lui reste à donner suite aux actions proposées dans ce cadre de référence.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Afin de favoriser l'implantation du renouveau de l'enseignement collégial, le Collège a offert à son personnel enseignant, en nombre suffisant, les activités de perfectionnement dont il avait besoin. Toutefois, dans le rapport du Collège, tout comme lors de la rencontre des différents groupes de professeurs, les enseignants ont exprimé des besoins de perfectionnement tant en ce qui a trait à la pédagogie qu'en ce qui concerne les disciplines elles-mêmes et les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC). Même si, dans certains cas, comme en éducation physique, certains besoins mentionnés dans le rapport ont pu être satisfaits depuis sa production, des besoins de perfectionnement, notamment de perfectionnement collectif, demeurent. Aussi, la Commission *suggère-t-elle* au Collège de veiller à ce que les départements responsables des cours de la formation

générale se dotent d'un plan de perfectionnement après avoir effectué une analyse des besoins.

En contexte d'implantation du renouveau, différentes recherches ont été menées par des professeurs des disciplines de la formation générale. Elles ont permis de produire des manuels scolaires, des didacticiels; de plus, un professeur du Département de philosophie a effectué une recherche subventionnée, à laquelle plusieurs membres du département ont participé, portant sur la formation fondamentale et la philosophie. Bien qu'ils ne constituent pas le résultat d'une recherche proprement dite mais le fruit d'un travail départemental important, les nouveaux plans-cadres de l'ensemble des cours d'éducation physique sont d'une qualité exemplaire qui mérite d'être signalée.

Depuis la production du rapport, le Collège a résolu, en partie, du moins, un certain nombre de problèmes relatifs aux ressources matérielles, didactiques et documentaires mentionnés par les départements. Particulièrement en ce qui concerne les NTIC, le Collège est conscient de l'insuffisance d'ordinateurs, notamment pour le personnel enseignant, du manque de soutien, particulièrement pour l'utilisation du laboratoire multimédia. Lors de la visite, il a informé la Commission de son intention de se doter d'un plan directeur de développement des NTIC pour l'ensemble de l'établissement dont l'élaboration serait confiée à un comité qui intégrerait des personnes provenant de l'enseignement.

Le Centre de ressources éducatives (CRE) a suscité l'intérêt de la Commission. Le CRE regroupe la bibliothèque, un laboratoire d'enseignement des langues, le laboratoire multimédia, quatre laboratoires d'ordinateurs, les centres d'aide en français et en anglais, etc. Cette centralisation des différentes ressources éducatives et les heures d'ouverture du CRE favorisent un bon accès aux services.

La gestion

Le partage des responsabilités, au Cégep de Jonquière, est satisfaisant. Toutefois, il existe peu de liens entre les différentes instances et particulièrement entre les différents départements de la formation générale : en font foi le rapport lui-même, qui est constitué, en bonne partie, de la réunion de différents rapports départementaux et les rencontres des professeurs, lors de la visite de la Commission, qui se sont effectuées par département. Le comité de formation générale, que le Collège projette de mettre sur pied et dont le rôle et les responsabilités sont décrits dans un projet de *Politique institutionnelle d'élaboration et d'évaluation de programmes (PIEEP)*, devrait favoriser le développement d'une vision commune de la formation générale au sein des départements qui en sont responsables.

Quant aux liens entre la formation générale et la formation spécifique, ils sont ténus. Lors de la visite, la Commission a néanmoins constaté qu'il s'est établi des rapports, plus ou moins structurés, entre certains départements de la formation spécifique et de la formation générale. La gestion des programmes relève de la responsabilité de diverses instances, mais le Collège « souhaite mettre sur pied des comités de programmes dont les principales fonctions seraient l'encadrement des élèves, la révision et l'évaluation des programmes »¹⁰, ces comités devant comprendre, selon le projet de PIEEP, des représentants de la formation générale.

Considérant les améliorations que le Collège devrait et veut apporter aux structures, à l'exercice des fonctions et aux moyens de communication, la Commission **suggère** au Cégep de Jonquière de donner la priorité à son projet de création d'un comité de formation générale et de constituer les comités de programme, comme il se propose de le faire, en veillant à la représentation de la formation générale au sein de ces derniers comités.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

En français, de la session d'automne 94 à celle d'hiver 97, les taux de réussite des élèves dans leurs cours de formation commune et propre sont généralement supérieurs à ceux de l'ensemble du réseau. Toutefois, le taux de réussite à l'épreuve uniforme de français est toujours inférieur à celui du réseau, à l'exception d'un cas où il est comparable. Le Collège devrait pousser plus loin son analyse de l'écart très important qui existe entre le taux de réussite élevé de ses élèves au cours de français 103 et leur taux de réussite beaucoup plus faible (de 15 à 20 points) aux trois épreuves uniformes de français de mai et décembre 1996 et de mai 1997. En anglais, durant la même période, les taux de réussite sont généralement plus faibles que ceux du réseau. Cependant, la courbe des taux de réussite est progressivement ascendante de 94 à 97, ce qui est dû, selon le Collège, aux ajustements qui ont été apportés aux instruments de mesure des apprentissages. En philosophie, la courbe du taux de réussite des élèves du Cégep de Jonquière suit généralement d'assez près celle des élèves du réseau par rapport à laquelle elle est, dans plusieurs cas, légèrement plus

10. *Ibid.*, p. 23.

élevée. Enfin, en éducation physique, pour les trois ensembles, les taux de réussite des élèves du Collège sont à peu près semblables à ceux des élèves du réseau.

Quant à la diplomation, on note que 22 % des finissants accusent un retard dans leur cheminement scolaire dû au fait qu'ils ont reporté, abandonné ou échoué au moins un cours de la formation générale. Le retard est plus important pour les élèves du secteur technique (25 %) que pour ceux du secteur préuniversitaire (17 %) bien que le taux de diplomation dans la durée prescrite soit plus élevé pour les élèves du secteur technique (36 %) que pour ceux du secteur préuniversitaire (27 %). Dans le cas de certains programmes (*Arts plastiques, Technologie de l'électronique industrielle, Techniques d'éducation spécialisée*, par exemple), le pourcentage de finissants qui n'ont pu terminer leurs cours dans la durée prévue parce qu'il leur manquait au moins un cours de formation générale est très élevé. La Commission invite le Collège à analyser plus finement le cheminement scolaire de ses élèves afin de bien déterminer ce qui peut entraîner un retard dans leur diplomation, de déceler le ou les cours de formation générale qui pourraient être particulièrement cause de ce retard et de trouver les moyens qui permettront de corriger la situation.

De plus, compte tenu de la fréquente mention, dans le rapport et au cours des échanges que la Commission a eus avec différents groupes de personnes, de problèmes reliés à la confection des horaires de cours et compte tenu du fait que plus de la moitié des élèves sondés disent qu'il leur arrive d'avoir plus de cinq heures de cours sans interruption et que les deux tiers disent avoir déjà eu plus de sept heures de cours par jour, la Commission invite le Collège à vérifier si des contraintes liées à l'horaire (comme le grand nombre d'heures de cours par jour, le nombre élevé d'heures de cours consécutives, les cours de formation générale offerts en fin de journée ou le soir seulement, etc.) n'ont pas des incidences nuisibles sur le cheminement scolaire et particulièrement sur le report, l'abandon ou l'échec de cours de formation générale.

L'encadrement des élèves

Le Collège offre aux élèves les services d'aide habituels, comme ceux que fournissent les aides pédagogiques individuels ou le service d'orientation et de psychologie. Afin de soutenir, dès l'admission au Collège, les élèves dont la réussite scolaire est incertaine ou afin de permettre aux élèves de préciser leur orientation scolaire, le Collège a mis sur pied trois programmes d'intégration (intégration aux études collégiales, aux techniques physiques et aux sciences et techniques humaines). Le Collège a également adopté des mesures et des services d'aide plus spécifiques à la formation générale. Les cours de mise à niveau en français sont offerts aux élèves dont la moyenne en français au secondaire est

jugée faible. Le Collège s'interroge toutefois sur l'efficacité de cette forme de soutien. Lors de la visite de la Commission au Collège, la Direction disait préférer les mesures qui visent une intégration de l'élève au cheminement normal à celles qui le marginalisent dans un cheminement irrégulier. Les élèves peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire en français grâce au centre d'aide en français (CAF) dont, toutefois, les ressources ont considérablement diminué; de sorte que les rencontres individuelles constituent le seul mode d'intervention qui ait été conservé. Depuis l'évaluation de la composante de la formation générale, le Collège a pu accroître les ressources et recourir au tutorat pour augmenter les services du CAF. De plus, le Collège veut expérimenter une approche qui recourrait à la participation des professeurs des différentes disciplines afin de « favoriser une pédagogie de la langue »¹¹. Le centre d'aide en anglais (HELP) a vu le jour après l'évaluation.

11. *Ibid.*, p. 28.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Jonquière est de qualité. À la suite de l'évaluation de la composante, la qualité de cette mise en œuvre a pu être consolidée grâce à une cohésion accrue au sein de la plupart des équipes départementales. Il en résulte une plus grande concertation entre les professeurs qui a des effets bénéfiques notamment sur l'atteinte d'une plus juste équivalence de la charge de travail exigée des élèves et sur une plus grande uniformité dans l'évaluation des apprentissages.

Parmi les points forts, la Commission veut souligner l'importance qu'a accordée le Collège au renouveau collégial et le soin qu'il a mis à appliquer la réforme de l'enseignement collégial en éducation physique, en anglais, surtout, et en français. Elle relève également le dynamisme et l'esprit d'équipe qui animent les professeurs de ces trois disciplines.

Toutefois, la Commission a relevé un certain nombre de problèmes en ce qui a trait à la formation propre en philosophie et à la vérification de l'application des politiques institutionnelle et départementales d'évaluation des apprentissages; ces deux points ont chacun fait l'objet d'une recommandation.

La Commission formule également des suggestions qui pourraient contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la formation générale et qui touchent les aspects suivants : l'élaboration et la promotion du projet éducatif; la recherche de méthodes pédagogiques plus dynamiques en philosophie; le développement d'une plus grande cohésion au sein du Département de philosophie afin d'assurer l'équivalence de la charge de travail; la production d'un plan de perfectionnement après analyse des besoins; la création du comité de formation générale et des comités de programme que le Collège se propose de former.

Les suites de l'évaluation

En faisant part à la Commission de ses commentaires sur la version préliminaire du présent rapport, le Collège mentionne certaines améliorations qu'il a apportées à la mise en œuvre de la formation générale depuis l'évaluation qu'il en a faite.

Le Département de philosophie convient de renforcer l'adaptation du cours propre et de revoir l'équilibre maintenu entre le volet politique et le volet éthique de ce cours de manière à ce qu'il soit conforme aux devis ministériels. Les professeurs de philosophie ont également revu leurs ententes départementales pour assurer une meilleure cohésion quant au travail exigé des élèves.

Le Collège s'est assuré de la conformité, aux devis ministériels, des plans-cadres des cours de la formation générale en effectuant un suivi de l'élaboration de ces plans-cadres. En français, la vérification des plans de cours sera faite par un comité présidé par la personne responsable de la coordination départementale. En philosophie, on a mis en place des mécanismes pour discuter des plans de cours et de l'ensemble des pratiques pédagogiques.

Le Collège a adopté, en juin 2000, un cadre de référence institutionnel pour la mise en place des comités de programmes et d'un comité de formation générale.

La Commission considère que les actions réalisées et entreprises par le Collège contribueront à améliorer la qualité de la mise en œuvre de la formation générale. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Collège aura données aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président